

## Appel à projets – Tiers Actif

Dans le cadre de la prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs, et dans la suite de la note d'intention, de la convention cadre (RW) et des recommandations des acteurs de terrain remises le 3 juin 2022 ([Jeunes à la croisée de secteurs : présentation des constats et des recommandations des acteurs de terrain](#)), il a été décidé d'établir des priorités afin d'inscrire ces travaux sur l'intersectorialité dans le long terme. C'est ainsi que nous travaillons actuellement, en concertation avec les cabinets de Madame Morreale et de Messieurs Maron, Vervoort et Vandembroucke, à l'articulation des concertations intersectorielles aux niveaux MICRO, MESO et MACRO. Ceci apportera la garantie que toutes les recommandations identifiées par les différents groupes de travail seront travaillées et prises en compte dans l'intersectorialité. L'objectif n'est pas de créer de nouvelles instances mais bien de garantir l'articulation entre elles et de veiller à ce que le travail des uns soit pris en considération par les autres. Les lieux de concertation permettront, d'une part, les débats autour des questions budgétaires et règlementaires, des formations intersectorielles, de la transition entre institutions et vers l'âge adulte, et de la concertation des jeunes, des familles et des professionnels..., et d'autre part, de travailler à la mise en place d'un dispositif d'aide et de soin dans les situations individuelles qui relèvent des jeunes à la croisée des secteurs.

Parallèlement, je souhaite lancer un appel à projets visant à développer la fonction de Tiers Actif. Il s'agira ici d'offrir un accompagnement ponctuel, un soutien, au bénéfice des trois secteurs. La mission du Tiers Actif est d'intervenir rapidement en appui à une situation où un jeune et une équipe sont en grande difficulté. Par exemple, un médecin psychiatre pourrait intervenir dans un service résidentiel pour aider au diagnostic, au suivi du jeune, évaluer la médication, ou un éducateur pourrait venir en soutien ponctuel à une équipe, ou encore assurer les déplacements qui mettent parfois à mal une réponse multiple aux différents besoins du jeune.

L'intervention devra être rapide et concrète.

Le Tiers Actif ne doit donc pas être un service mais bien un dispositif qui réunit des ressources de plusieurs secteurs dont à minima l'aide à la jeunesse, le handicap et la santé mentale. Ce dispositif sera composé d'une équipe pluridisciplinaire et intersectorielle. On parlera donc d'un dispositif où les ressources sont rassemblées, mutualisées. Le Tiers Actif va ainsi contribuer à insuffler un changement culturel au niveau des pratiques.

Afin d'expérimenter cette nouvelle fonction de Tiers Actif, en plus des ressources mises à disposition par les différents secteurs, et en fonction des budgets disponibles, une subvention pourrait être accordée aux projets retenus.

Je vous invite à introduire votre projet pour le 13 mars 2023 via l'adresse mail [marie.thonon@gov.cfwb.be](mailto:marie.thonon@gov.cfwb.be).

Je vous remercie dès à présent pour votre précieuse collaboration et votre investissement auprès de ces jeunes à la croisée des secteurs.



Valérie Glatigny

Ministre de l'Aide à la Jeunesse